

**Ministry of Education**  
Financial Analysis and  
Accountability Branch  
900 Bay Street  
20<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Toronto, ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Toronto, ON M7A 1L2



**2017 : SB09**

**NOTE DE SERVICE** Surintendantes et surintendants des affaires  
**DESTINATAIRES :**

**EXPÉDITEUR :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** le 21 avril 2017

**OBJET :** **Prévisions budgétaires de 2017-18**

---

C'est avec plaisir que je vous informe que les prévisions budgétaires de 2017-2018 et les directives qui présentent en détail les modifications apportées cette année sont disponible à partir du lien Prévisions budgétaires, sur le [site Web des rapports financiers](#).

#### **AVIS**

Notez que certains des éléments et des propositions énoncés dans la présente note de service ne prendront effet que si des règlements en ce sens sont établis par la lieutenante-gouverneure en conseil en vertu de la *Loi sur l'éducation*, ce qui n'a pas encore été fait. Le contenu de la présente note est donc conditionnel à l'adoption de règlements de cet ordre.

Les formulaires mettent en application les changements aux SBE annoncés dans la note de service 2017 : B04 et comportent un certain nombre de modifications. Voici les plus importantes :

- Une augmentation de 1,5 % des repères salariaux pour le personnel syndiqué et non syndiqué, sauf les directeurs, les directeurs adjoints et les directeurs de l'éducation. De plus, un financement ponctuel inclus dans l'allocation pour les qualifications et expérience, lié au perfectionnement professionnel, équivalant à une augmentation de 0,5 pour cent des repères salariaux pour ce personnel.

- Le financement des priorités locales sous l'allocation pour les programmes d'aide à l'apprentissage, pour tenir compte de certaines priorités locales en matière d'éducation, par exemple la dotation en personnel pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour appuyer les enfants dans le besoin, les élèves « à risque », ainsi que l'éducation des adultes.
- Un supplément de transition des ressources humaines sous l'allocation pour l'administration et la gestion des conseils scolaires, afin d'aider les conseils scolaires à gérer les conventions collectives.
- Les tableaux des immobilisations (tableau 3) ont été mis à jour afin d'inclure les rapports sur les dépenses liées à l'initiative de réduction des gaz à effets de serre, tel qu'annoncé dans la note de service 2017 : SB08.

Veillez consulter la note de service B04 pour prendre connaissance des autres changements apportés au financement des SBE pour 2017-2018.

### **Rapports sur les cotisations aux fiducies de soins de santé**

Les régimes d'avantages sociaux de la plupart des employés du secteur auront été transférés aux fiducies provinciales de soins de santé en 2016-2017; cependant, les régimes d'avantages sociaux de certains employés seront maintenant transférés en 2017-2018. Le formulaire du SIFE sur les avantages sociaux des employés, Tableau 10F, a été mis à jour pour refléter cette année de transition, et les conseils scolaires devront présenter des rapports séparés sur les dépenses pour les cotisations aux fiducies de soins de santé et sur les dépenses pour les régimes d'avantages sociaux administrés par les conseils scolaires.

### **Solde résiduel des programmes Nouvelles places (NP) et Lieux propices à l'apprentissage (LPA)**

Tel qu'annoncé dans la note de service 2016 : SB13, à partir de l'année scolaire 2016-2017, le Ministère convertira tout solde résiduel des programmes Nouvelles places et Lieux propices à l'apprentissage en subventions d'immobilisations pour simplifier l'administration des programmes d'immobilisations.

Le personnel du Ministère a entrepris, dans le cadre du projet, un examen détaillé du solde résiduel et a communiqué avec le personnel des conseils scolaires pendant cet examen. On informera bientôt les conseils scolaires du montant du transfert.

De plus, les tableaux des immobilisations (tableau 3) du SIFE et le tableau des immobilisations prioritaires de la réglementation sur les SBE de 2016-2017 seront modifiés pour inclure les projets ayant un solde résiduel pour les programmes NP et LPA (les fonds d'immobilisations restants seront seulement indiqués dans le SIFE). Comme les autres montants de ce tableau, les versements aux conseils seront effectués deux fois l'an en fonction des dépenses déclarées, et le Ministère financera également les intérêts à court terme liés à ces dépenses sur une base semi-annuelle.

De plus, le solde résiduel de la réfection des LPA ne sera pas converti en subventions d'immobilisations. Les conseils scolaires ont jusqu'au 31 août 2017 pour dépenser tout montant qui reste.

### **Approbation du déficit d'exercice par le Ministère**

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires doivent demander l'approbation du ministre pour tout déficit de l'exercice qui est supérieur au plus petit des deux montants suivants : 1) l'excédent accumulé aux fins de conformité pour l'exercice précédent ou 2) un pour cent (1 %) des revenus de fonctionnement du conseil. Les conseils scolaires doivent demander l'approbation du Ministère avant l'approbation définitive de leur budget. Si, au cours de l'exercice, le conseil constate que le déficit de l'exercice en cours prévu dépassera le seuil fixé à l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, il doit obtenir l'approbation du Ministère concernant le déficit. Si le déficit de l'exercice en cours prévu dépasse le montant précédemment approuvé pour la même année scolaire, il faut obtenir une nouvelle approbation du Ministère.

Les directives sur les prévisions budgétaires de 2017-2018 présentent en détail le processus de demande d'approbation du Ministère.

### **Vidéos de formation sur les formulaires de prévisions budgétaires de 2017-2018**

Le Ministère a préparé une vidéo de formation qui donne les faits saillants des principaux changements apportés aux formulaires de prévisions budgétaires de 2017-2018 cette année. La vidéo peut être téléchargée à partir du fichier des vidéos de formation du SIFE dans l'application S1718EST. Si votre personnel et vous avez besoin d'autres explications sur le matériel présenté dans la vidéo, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère. Également, le Ministère recueillera et affichera les questions et les réponses sous le lien « FAQs » du site Web de la DARF.

### **Soumission**

Les conseils scolaires sont tenus de soumettre leurs prévisions budgétaires de 2017-2018 avant le **30 juin 2017** par l'entremise du [SIFE](#).

Une soumission complète inclut une copie électronique des documents suivants, tirés de leur soumission active du SIFE :

- Certificat de la directrice ou du directeur de l'éducation;
- Rapport de conformité;
- Tableau 9;
- Tableau 10;

- Tableau 10ADJ;
- Section 1A – Sommaire (toutes les pages).

Les documents doivent être sauvegardés en format PDF et envoyés par courriel en pièces jointes à [estimates.met@ontario.ca](mailto:estimates.met@ontario.ca), et non insérés directement dans le corps du courriel.

Seul le Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation requiert une signature de la part du directeur ou de la directrice de l'éducation. Le nom du fichier utilisé doit respecter la convention des noms qui se trouve sur le [site Web des rapports financiers](#).

Pour faciliter la gestion de la soumission électronique, les conseils sont priés d'inclure la phrase suivante dans la ligne d'objet du courriel : « Pièces justificatives des prévisions budgétaires de 2017-2018 – CSD ## ».

### **Soumission tardive**

La politique sur la soumission tardive s'applique aux prévisions budgétaires de 2017-18, c'est-à-dire que les rentrées de fonds régulières seront réduites de 50 % si un conseil scolaire présente ses prévisions budgétaires après le 30 juin 2017 dans le SIFE. Une fois les prévisions budgétaires soumises, le Ministère reprendra son processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

### **Personnes-ressources**

Pour toute question concernant la trousse des prévisions budgétaires, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve sur le [site Web des rapports financiers](#) de la DARF, à la rubrique « [Pour nous joindre](#) ».

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session dans le SIFE ou via GO Secure, veuillez communiquer avec :

Soutien SIFE                      Courriel : [efis.support@ontario.ca](mailto:efis.support@ontario.ca)

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

Stevan Garic au 416-327-0697    Courriel : [stevan.garic@ontario.ca](mailto:stevan.garic@ontario.ca)

Ruby Hou      au 416-325-2052    Courriel : [ruby.kexinhou@ontario.ca](mailto:ruby.kexinhou@ontario.ca)

Emily Wells    au 416-325-2036    Courriel : [emily.wells@ontario.ca](mailto:emily.wells@ontario.ca)

Martin Fry      au 416-327-9061    Courriel : [martin.fry@ontario.ca](mailto:martin.fry@ontario.ca)

Mark Bonham au 416-325-8571 Courriel : [mark.bonham@ontario.ca](mailto:mark.bonham@ontario.ca)

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c. c. : Directeurs de l'Éducation